

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: REDEVANCE SPÉCIALE 2026

Tarifs et services applicables aux communes dans les localités où la collecte en porte-à-porte est en vigueur.

Communes

Tarifs applicables au 1er janvier 2026

Mode de collecte / lieu d'apport	Complément d'information	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2025 à la tonne	Tarifs HT 2026 à la tonne	Tarifs HT 2025 à l'unité facturée	Tarifs HT 2026 à l'unité facturée
Collecte en porte à porte	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Part fixe	forfait/hab/an				3,7 €	3,7 €
		OMR	m³	0,21	238,7 €	257,8 €	50,0 €	54,0 €
		Emballages*	m³	0,08	129,9 €	136,4 €	10,0 €	10,5 €
		Restes alimentaires	m³	0,5	60,2 €	61,4 €	30,6 €	31,2 €
Collecte en PAC sans contrôle d'accès (OMR et Emballages)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Forfait A4	forfait/an				398 €	406 €
		Forfait B4	forfait/an				796 €	812 €
		Forfait C4	forfait/an				1 243 €	1 268 €
		Forfait D4	forfait/an				2 485 €	2 535 €
Prestations ponctuelles en bacs	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R des bacs	forfait				128,5 €	131,1 €
		OMR (en bac)	m³	0,21	519,5 €	561,1 €	108,8 €	117,5 €
		Emballages* (en bac)	m³	0,08	552,8 €	580,4 €	44,4 €	46,6 €
		Restes alimentaires (en bac)	m³	0,5	60,2 €	61,4 €	30,6 €	31,2 €
Prestations ponctuelles en caissons (de 10 à 30m³)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R d'un caisson	forfait/U				275,0 €	281,0 €
		Déchets enfouis (en caisson)	tonne		477,4 €	486,9 €	477,4 €	486,9 €
		Gravats (en caisson)	tonne		18,4 €	18,8 €	18,4 €	18,8 €
		Végétaux** (en caisson)	tonne		140,8 €	143,6 €	140,8 €	143,6 €
		Bois (en caisson)	tonne		92,8 €	94,7 €	92,8 €	94,7 €
	Prise en charge du traitement des déchets	Déchets subis**** (en caisson)	tonne		- €	- €	- €	- €

* Tous les emballages et papiers selon les consignes nationales de tri applicables au 1er janvier 2023

** Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

*** PAC: Point d'apport collectif

****Déchets subis:

1. Situations exceptionnelles (événement climatique exceptionnel, manifestation, rassemblement de caravanes dans des zones non dédiées)
2. Nettoyage au pied des bornes à verre et points d'apport collectif (avec convention communale)
3. Journée programmée "Nettoyons la nature"